

Ecore contre-attaque !

Le broyeur de métaux d'Aubange détaille son plan pour réduire les désagréments et les émissions

L'entreprise de recyclage de métaux Ecore à Aubange est au centre de nombreuses polémiques depuis quelques années. Nuisances, pollution... Les riverains disent stop. Face aux rejets répétés de PCB toxiques, l'entreprise est aujourd'hui forcée de réduire son activité de manière drastique. Ecore a cependant décidé de prendre la parole afin de préciser les futurs chantiers qui permettront une baisse nette des émissions.

Dans notre édition de ce lundi, nous vous expliquons que l'entreprise de recyclage de métaux Ecore à Aubange allait être mise à l'arrêt forcé. En effet, les analyses réalisées par la Région wallonne mettent en évidence des dépassements dans les rejets par Ecore de PCB, des substances hautement toxiques, classées par l'Organisation mondiale de la santé comme étant des perturbateurs endocriniens et qu'elle considère comme très vraisemblablement cancérigènes. On parle de toxicité chronique, autrement dit une exposition répétée à de petites doses de ces PCB. La société est dans le collimateur de la ministre de l'Environnement Ecolo. À la veille du week-end, le bourgmestre d'Aubange, François Kinard (cdH) a rendu un arrêté de police concernant le broyeur à métaux. Si le broyeur n'est pas complètement mis à l'arrêt, Ecore devra cependant réduire son activité de manière drastique tant qu'elle n'aura pas mis en œuvre des moyens techniques suffisants pour respecter les conditions de son permis d'exploiter et cesser les dangereuses émissions

toxiques. L'entreprise aubangeoise veut aujourd'hui se défendre face aux accusations. Les responsables ont décidé de monter au créneau pour détailler le plan des investissements prévus afin de réduire l'émission de substances toxiques. Un plan de plus de 2,5 millions d'euros.

DE NOMBREUX CHANGEMENTS

«Ce budget servira notamment à la mise en place de trois bâtiments principaux dans lesquels se dérouleront plusieurs étapes de filtration. En mars, la micronisation a déjà été mise en place, comprenez par là l'installation de buses à l'intérieur du caisson du broyeur. Celles-ci vont injecter de l'eau avec un additif sous forme très fine. Cet additif va faire en sorte que les poussières s'agglutinent entre elles plus facilement. Elles seront plus grosses et plus facilement captées par notre système actuel. Dès la semaine prochaine, nous entamerons les travaux concernant la mise en place de l'ultrafiltration. On finira également avec une filtration sur charbon actif. D'ici là, en juillet, un filtre à manche complémentaire sera installé à l'intérieur du process actuel», explique Gaylord Renard, responsable Recherche et Développement chez Ecore. «Concrètement, après ces travaux, qui prendront encore quelques mois, les poussières devraient être réduites d'environ 70%. Au niveau de la pollution sonore, on a mis en place un pré-broyage qui empêche grandement d'éviter des bruits d'explosion.» Rappelons que les PCB peuvent perdurer des cen-

taines d'années dans l'environnement et sont interdits en Belgique depuis 1986. Mais on les trouve toujours dans nos déchets (vieux frigos, condensateurs, transformateurs électriques, peintures) qui finissent dans ces broyeurs qui, jusqu'en 2018, ont pu fonctionner sans limite de rejet de PCB.

SYSTÈME INNOVANT ET INÉDIT

«Mais il est important de préciser que l'on ne produit pas les PCB. Ils viennent des produits que la société traite mais nous ne les créons pas. En ce qui concerne les délais, nous nous sommes engagés à la mise en place de ces investissements au 1^{er} novembre. Nous avons un retard, certes, mais l'entreprise a fait le choix de proposer un système innovant et inédit», note M^{re} Marc Kauten, avocat de la société. «Concernant une potentielle mise sous scellés, on s'est expliqué. Nous sommes transparents, quoi qu'il en soit.» L'entreprise aubangeoise, qui emploie 90 personnes dont 40 personnes embauchées sur le site, espère donc que ces investissements conséquents permettront à l'entreprise d'éviter un arrêt forcé pur et simple. Et que cela lui permettra de reprendre une activité normale dans un futur proche. «Nous respecterons à la lettre les normes demandées. Celles-ci sont déjà les plus strictes en la matière en Europe. On sera donc précurseur en la matière mais comme toute nouvelle technologie, il faut un certain temps avant que celle-ci soit mise en place», conclut Alain Didier, responsable du site Ecore à Aubange. **SIMON MARTIN**



Alain Didier est la responsable du site Ecore à Aubange. © S.MN.



Un plan de plus de 2,5 millions d'euros permettra de réduire les nuisances.

L'entreprise aubangeoise indique que les investissements sont conséquents.

Les PCB peuvent perdurer des centaines d'années dans l'environnement et sont toxiques.